

Votre participation financière est indispensable au fonctionnement de l'établissement, elle comprend :

La contribution familiale et les frais forfaitaires

Le montant de la contribution familiale et des frais forfaitaires par enfant et par an est de 465 € (265 € pour la contribution familiale + 200 € pour les frais forfaitaires)

Une contribution volontaire peut être versée librement par les familles.

Un abattement de 20% sur la contribution familiale (soit 5.30 euros par mois) est attribué aux familles travaillant dans l'enseignement privé, sur présentation d'un justificatif datant de septembre 2011.

Une facture unique annuelle par famille est adressée à chaque famille par l'intermédiaire de l'élève.

➤ **Règlement par chèque ou espèces**

1/3 avant le 10 octobre 2011

1/3 avant le 2 janvier 2012

1/3 avant le 3 avril 2012

➤ **Règlement par prélèvement automatique**

Les parents qui le désirent peuvent opter pour le prélèvement automatique, dans ce cas ils rempliront l'imprimé prévu à cet effet. Les prélèvements sont effectués le 15 de chaque mois, de septembre à juin (10 échéances). En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le compte des familles.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription de 69 € sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription, ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste.

Frais de réinscription

Les frais de réinscription de 69 € sont exigibles lors de la confirmation de la réinscription. Ils comprennent un acompte de 47 € qui sera déduit de la facturation annuelle et 22 € correspondant aux frais administratifs générés par la réinscription. Ces frais de réinscription ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste.

Livres et fournitures scolaires obligatoires

➤ *L'adhésion à l'Association. Rotarienne des Bibliothèques Scolaires (l'A.R.B.S.)*

L'A.R.B.S. met à disposition des élèves la collecte complète des manuels nécessaires pour l'année, moyennant une contribution forfaitaire. La contribution est comprise entre 30,00 € et 129,00 € par an selon les sections (tarifs 2010-2011). Une circulaire sera remise à votre enfant en temps voulu. Cette location lie directement la famille à l'ARBS. La famille est responsable de la dégradation ou de la perte éventuelle des livres.

➤ *Fournitures de rentrée*

Pour toutes les sections, une liste sera fournie à l'inscription définitive en juin 2011.

Prestations scolaires obligatoires

➤ *Le repas pour les sections CAP APR, CAP ATMFC*

Les jours de production ou/et de distribution le repas est facturé 2.25 euros

➤ *Préparations emportées à domicile*

Les préparations produites pendant les cours de TP cuisine, techniques alimentaires ou productions alimentaires en milieu familial emportées à domicile sont facturées 30 € pour l'année scolaire. Sont concernées les sections de :

- BEP Carrières Sanitaires et Sociales
- Bac Pro en remplacement du BEP Carrières Sanitaires et Sociales
- Mention Complémentaire Aide à Domicile (MCAD)
- CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif (CAP ATMFC)

➤ *Tenue vestimentaire à prévoir*

- CAP Agent Polyvalent de Restauration : environ 80 €
- CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif : environ 80 €
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales : environ 35 €
- Bac Pro en remplacement du BEP Carrières Sanitaires et Sociales : environ 35 €

➤ *Surveillance médicale des élèves*

Un examen médical d'aptitude doit, désormais, être réalisé par un médecin agréé et non plus par le médecin traitant.

Cet examen médical obligatoire concerne :

- les élèves de 3^{ème} DP6,
- les élèves des 4 filières professionnelles suivantes : CAP APR, CAP ATMFC, BEP CSS, Bac Pro en remplacement du BEP Carrières Sanitaires et Sociales, MCAD.
- les élèves, inscrits à un examen et bénéficiant de la mise en place de dispositions particulières pour les candidats handicapés
- les élèves dispensés d'EPS à l'année ou autorisés à passer des épreuves adaptées.

Pour ces élèves, le lycée a signé une convention avec l'association « **Ecole et Santé** » qui assurera la surveillance médicale scolaire des élèves. L'élève est soumis à une visite médicale au 1^{er} trimestre.

Ce suivi médical est facturé au 3^{ème} trimestre, le coût de cette surveillance médicale était de 18€ pour l'année scolaire 2010-2011.

➤ *Activités, sorties pédagogiques et voyages de classe*

Une participation financière à divers activités, sorties pédagogiques ou voyages de classe peut être demandée. Les modalités sont expliquées aux parents concernés. Les coûts sont calculés au plus juste et les demandes de subventions éventuelles et actions sont entreprises afin de réduire le coût supporté par les familles.

➤ *En cas de perte :*

Du journal de classe : 10 €

De la carte d'identité scolaire : 5 €

De la clef du casier : 6 €

Prestations scolaires facultatives

➤ *Location d'un casier*

Nous proposons aux élèves un service de casiers. Au total 220 casiers disponibles. Le prix de la location est de 8 €, payable obligatoirement à la réservation et par chèque, en une seule fois. Priorité est donnée aux élèves demi-pensionnaire.

La restauration

Le repas est facturé 4.50 €. Le choix de ce régime engage les parents pour l'année. La demi-pension est facultative et elle est déterminée par les parents selon le rythme forfaitaire ajustée en fin d'année :

- | | |
|--|------------------|
| ➤ 1 jour par semaine (30 repas par an) | 135.00 € par an |
| ➤ 2 jours par semaine (60 repas par an) | 270.00 € par an |
| ➤ 3 jours par semaine (90 repas par an) | 405.00 € par an |
| ➤ 4 jours par semaine (120 repas par an) | 540.00 € par an |
| ➤ 5 jours par semaine (150 repas par an) | 675.00 € par an |
| ➤ Repas occasionnel | 5.00 € par repas |

Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

CONTRAT FINANCIER – ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

Monsieur ou Madame _____ parents ou responsables de

Nom de l'élève _____ Prénom _____ classe : _____

reconnaissent avoir pris connaissance des conditions financières de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les respecter.

Prendent note que pour les demi-pensionnaires, la facturation est établie à partir d'un forfait de

- 30 repas par an pour 1 repas pris par semaine * 4.50 € soit 135.00 € par an
- 60 repas par an pour 2 repas pris par semaine * 4.50 € soit 270.00 € par an
- 90 repas par an pour 3 repas pris par semaine * 4.50 € soit 405.00 € par an
- 120 repas par an pour 4 repas pris par semaine * 4.50 € soit 540.00 € par an
- 150 repas par an pour 5 repas pris par semaine * 4.50 € soit 675.00 € par an

La facturation sera ajustée en juin 2012 avec une régularisation des repas réellement consommés mais aussi non consommés compte tenu des périodes de stage, sorties de classe ou autres.

Les parents ou responsables

Optent pour un versement mensuel ou trimestriel (par chèque de préférence)

Optent pour le prélèvement automatique sur 10 mois du 15 septembre 2011 au 15 juin 2012, complètent la demande et l'autorisation de prélèvement et remettent un RIB obligatoirement.

Statut	Contribution familiale	Demi-pension	Total annuel	Prélèvement mensuel
Externe	465.00		465.00	46.50
1 repas par semaine	465.00	135.00	600.00	60.00
2 repas par semaine	465.00	270.00	735.00	73.50
3 repas par semaine	465.00	405.00	870.00	87.00
4 repas par semaine	465.00	540.00	1 005.00	100.50
5 repas par semaine	465.00	675.00	1 140.00	114.00

Pour les classes de BEP CSS, Bac Pro en remplacement du BEP CSS, MCAD, CAP ATMFC :

Statut	Contribution familiale	Demi-pension	Préparations emportées à domicile	Total annuel	Prélèvement mensuel
Externe	465.00		30.00	495.00	49.50
1 repas par semaine	465.00	135.00	30.00	630.00	63.00
2 repas par semaine	465.00	270.00	30.00	765.00	76.50
3 repas par semaine	465.00	405.00	30.00	900.00	90.00
4 repas par semaine	465.00	540.00	30.00	1 035.00	103.50
5 repas par semaine	465.00	675.00	30.00	1 170.00	117.00

Fait à _____ le _____

Signature